

DU 15 DECEMBRE 2025

L'Assemblée primaire a été convoquée pour le lundi 15 décembre 2025 à 20h00, à la salle communale du home "Le Carillon", par affichage au casier public dans les délais légaux, ce conformément à l'article 9 de la Loi sur les Communes (LCo), du 5 février 2004 ainsi que par la distribution du fascicule "Liaison" simplifié dans tous les ménages. L'intégralité du budget est consultable sur le site communal et à disposition sur demande du citoyen ainsi que ceux présents à ladite assemblée.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 16 juin 2025
2. Plan financier 2026-2029
3. Budget 2026, présentation et approbation
(LCo, article 17, alinéa 1, lettre b)
4. Divers

M. le Président Nicolas Pralong ouvre l'assemblée en saluant toutes les autorités présentes, le pouvoir judiciaire, les anciennes autorités, les nouveaux citoyens et domiciliés, les citoyennes et citoyens présents.

Il excuse M. Claude-Alain Bétrisey, ancien président de la commune, M. Jean-Maurice Tamini, ancien vice-président, ainsi que quelques citoyennes et citoyens qui ont eu la gentillesse d'annoncer leur absence.

M. le juge André Crettaz est nommé scrutateur.

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 16 juin 2025

Le procès-verbal décisionnel de l'Assemblée primaire du 16 juin 2025 a été distribué à tous les ménages par le biais du fascicule « Liaison » avec possibilité de télécharger le procès-verbal complet par QR code ou en se rendant sur le site internet communal. Ledit procès-verbal est accepté à main levée à l'unanimité.

2. Plan financier 2026-2029

Selon l'ordonnance sur la gestion financière des communes, un plan financier quadriennal doit être présenté à l'Assemblée primaire en même temps que le budget. Ce plan est traité et approuvé par le Conseil communal, et n'a pas à être voté par l'Assemblée primaire. Il est actualisé annuellement.

Compte de fonctionnement :

Etant donné la stabilité dans l'évolution des coûts de fonctionnement observée depuis quelques années et en l'absence à ce jour d'éléments pouvant influencer de manière significative les budgets futurs, une augmentation linéaire des charges et des revenus est estimée avec une marge d'autofinancement d'en moyenne 1.4 million de francs par année.

Compte des investissements :

Afin de répondre aux besoins futurs en termes d'infrastructures communales avec les projets déjà décrits en 2025, pour 2026 et les années à venir, mais également par rapport aux projets ayant pour but de continuer à améliorer la qualité de vie des habitants (Columbarium, Union Fruits, Ecole, T9, RPU Les Bâtiments), des investissements importants, supérieurs à la marge d'autofinancement mais supportables au vu de la situation financière communale, sont nécessaires.

Financement des investissements :

Afin de garantir les investissements envisagés, qui engendrent un manque de financement au niveau de la planification, un recours à l'emprunt aura lieu en temps voulu.

Etant donné la valeur purement indicative de cette planification quadri annuelle, la politique financière communale sera validée ou adaptée au besoin par le Conseil communal dans le cadre du budget 2027 et lors de l'établissement du prochain plan quadriennal.

En conclusion, il est rappelé que le plan financier n'a qu'une valeur indicative, il constitue la vision actuelle et doit être actualisé annuellement. Il est donc évolutif et ne constitue qu'une indication de la politique financière communale.

La parole est donnée à l'assemblée pour d'éventuelles questions sur le plan financier 2026-2029.

Comme la parole n'est pas demandée, le point -3- de l'ordre du jour est débattu.

3. Budget 2026, présentation et approbation (LCo, article 17, alinéa 1, lettre b)

La parole est donnée au secrétaire pour la lecture du budget.

Les résultats suivants sont prévus :

Budget de fonctionnement :

Charges financières	CHF	-	10'905'540.00
Revenus financiers	CHF		12'461'384.00
Marge d'autofinancement	CHF		1'555'844.00
Amortissements planifiés	CHF	-	1'268'761.00
Attributions aux fonds et financement spéciaux	CHF	-	25'695.00
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF		210'675.00
Excédent de revenus	CHF		472'063.00

Budget des investissements :

Dépenses	CHF	2'471'020.00
Total des recettes	CHF	90'000.00
Investissements nets	CHF	2'381'020.00
Insuffisance de financement	CHF	825'176.00

La fortune nette communale au 31.12.2026 est estimée à CHF 11'378'127.- (+ 4.33 %), avec une dette nette par habitant d'environ CHF 1'148.- (+ CHF 231.-), ce qui représente un endettement qualifié de moyen selon les critères de l'Etat du Valais. Il est précisé que les charges induites seront relativement faibles et n'affecteront que très peu les comptes concernés.

M. le Président s'attarde uniquement sur les points importants et ce, rubrique par rubrique.

- Administration générale : Personnel administratif, Concept de sécurité au travail ;
- Ordre et sécurité publique, défense : Contribution de remplacement des abris PC, Police Régionale des Villes de Centre, CSP Vallon ;
- Formation : Contribution au traitement des enseignants primaires, Contribution au traitement des enseignants au cycle d'orientation, frais d'entretien des bâtiments ;
- Culture, sports et loisirs, église : Prestations internes Parcs et Jardins ;
- Santé : Participation aux soins de longue durée, Participation au CMS régional ;
- Sécurité sociale : Participation crèche/UAPE ;
- Transports : Traitement du personnel des travaux publics ;
- Protection de l'environnement et aménagement du territoire : Gestion de l'eau potable, Gestion des eaux usées, Gestion des déchets (taxe de base : augmentation de 6 ct, à 26 ct/m³ dès le 1.01.2026) ;
- Economie publique : Entretien des bisses et meunières, Location zone industrielle Mangold, Utilisation rationnelle de l'énergie ;
- Finances et impôts : Impôts personnes physiques et morales, Fonds de péréquation des ressources et en cas de rigueur.

Quant aux investissements, M. le Président précise qu'ils peuvent être classifiés en 2 catégories.

Les premiers se caractérisent par des investissements en fonction des besoins habituels et de nouveaux projets se dessinent. Tous ces nouveaux projets et investissements ont pour point commun la volonté d'offrir aux Léonardines et Léonardins des pôles de vie, d'échange et de rencontre.

Des explications complémentaires sont données pour les projets suivants :

- Bâtiments communaux – divers travaux :
CHF 30'000.- sont budgétisés pour le changement des luminaires et pour les peintures des plafonds de la maison communale, ainsi que pour la remise en état de la cave bourgeoise.
- Mandat d'étude (maison communale et ses alentours) :
Dans le cadre des réflexions relatives au concept le plus efficient possible en termes d'architecture, d'urbanisme et de mobilité de la maison communale et de ses alentours, un budget de CHF 80'000.- est alloué pour l'organisation d'un concours d'idées en procédure ouverte aux professionnels et aux étudiants dans les écoles d'architecture, sans poursuite de mandat.
- Création d'un espace vert dans la cour d'école :
CHF 30'000.- sont budgétisés pour le réaménagement de la cour d'école (végétalisation d'environ 100 m² de la partie sud-est, délimitation de plusieurs zones distinctes d'activité).
- Place de jeux :
CHF 60'000.- sont budgétisés pour la mise en conformité du mobilier et des infrastructures des différentes places de jeux communales.

- Home le Carillon :

CHF 133'400.- sont prévus pour la suite des travaux de rénovation du Home le Carillon.

- Réfection routes « Ruelle des Fougains » et « Rue de la Grand Meunière » :

Dans le cadre du suivi des travaux de réfection des routes et des équipements, la deuxième partie du financement, validé par l'Assemblée primaire le 16 décembre 2024 (CHF 1'800'000.- sur deux ans), pour la réfection de ladite rue est budgétisée (CHF 1'150'000.-).

- Efficience énergétique :

CHF 70'000.- sont budgétisés pour des projets liés à l'économie d'énergie (éclairage public, panneaux solaires au Pôle Jeunesse, éclairage LED du terrain d'entraînement).

- Agrandissement columbarium / cimetière :

Un budget de CHF 400'000.- est consacré à l'agrandissement du columbarium et du jardin du souvenir, afin d'offrir à la communauté des espaces harmonieux et adaptés pour les années à venir.

Au final, après ajouts des autres dépenses et déductions des recettes prévues dans ce chapitre, le total des investissements nets est de CHF 2'381'020.-.

En conclusion, Le budget de fonctionnement 2026 reste stable par rapport à l'an dernier, la maîtrise des dépenses étant assurée grâce à une politique rigoureuse d'évolution des charges.

En matière d'investissements, la stratégie définie lors des exercices précédents est respectée, offrant ainsi des bases solides pour les projets à venir.

Au vu des indicateurs financiers cantonaux, qui confirment nos choix et orientations, et dans une volonté de se positionner de manière proactive sur de nouveaux projets citoyens, le Conseil considère le budget 2026 comme équilibré et compatible avec les capacités financières de la commune. Il a été approuvé en séance du 10 novembre 2025.

La parole est donnée à l'assemblée pour d'éventuelles questions concernant le budget 2026.

Comme la parole n'est pas demandée, c'est par main levée à l'unanimité que ledit budget est approuvé.

4. Divers

Respect !

De janvier à septembre 2025, 23 contrôles de vitesse ont été effectués. 150 automobilistes ont été amendés.

La Police Régionale des Villes du Centre, et ce dès le début 2026, va continuer sa stratégie de répression et les contrôles de vitesse vont se poursuivre et même s'intensifier à la demande du Conseil communal.

La parole est donnée à l'assemblée pour des compléments d'information :

Mme la citoyenne Elisabeth Coquoz demande des précisions quant à la réfection du pont qui passe au-dessus de la voie ferrée. M. le Vice-président Fabien Schwery répond que le pont appartient au canton, lequel procédera à une réfection complète à sa charge. Concernant la rue du Chemin de fer, soit un montant sera versé à la commune pour sa réfection, soit le canton

réalisera directement les travaux. Le pont sera complètement fermé de mars à juillet 2026, et les travaux seront terminés en 2026.

La parole n'étant plus demandée et arrivés au terme de cette assemblée, M. le Président profite de l'occasion pour remercier les 65 citoyennes et citoyens présents, ses collègues, le secrétaire communal, les employés communaux, le pouvoir judiciaire, les membres des commissions et tous ceux qui participent à la vie de notre village et qui contribuent ainsi à la rendre des plus agréables.

Saint-Léonard, le 15 décembre 2025

ADMINISTRATION COMMUNALE

Le président :

Pralong Nicolas

Le secrétaire :

Gillioz Florian